



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio-France et RFI

Question écrite n° 67332

Texte de la question

M Michel Pericard demande à M le secrétaire d'Etat à la communication de lui préciser les raisons qui motivent la décision des présidences de Radio-France et de Radio-France Internationale d'arrêter la diffusion à partir du 1er janvier 1993 des émissions pour les communautés espagnoles et portugaises ainsi que l'émission diffusée en Espagne en langue espagnole, considérée depuis vingt ans comme un dispositif capital de la diplomatie française. La direction de Radio-France Internationale assure que la suppression prochaine de l'émission en langue espagnole est de la responsabilité du Gouvernement et à son initiative. Une telle suppression sera ressentie par les auditeurs espagnols comme une discrimination politique, releguant l'Espagne au second rang des pays avec lesquels la France s'est associée dans la CEE. D'autre part, il n'apparaît pas que les économies financières, au demeurant relativement réduites au regard du budget de RFI, puissent justifier un acte qui serait interprété politiquement au-delà des Pyrénées. La création d'un service hispanophone dont seraient exclus les journalistes espagnols au seul profit des latino-américains risque de plus bafouer la susceptibilité de nos amis espagnols. Enfin, cette décision a pour conséquence la suppression de nombreux emplois. Il lui demande quelles mesures il compte prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Radio France Internationale diffusait deux types d'émissions différentes, en espagnol et en portugais : les émissions destinées aux communautés étrangères résidant en France, financées auparavant par le Fonds d'action sociale (FAS), et diffusées sur les ondes moyennes ; les émissions en direction des pays où ces langues sont utilisées. Pour les premières, Radio France Internationale ne pouvait continuer à en assurer la production sans financement spécifique. Le FAS met en œuvre un projet d'agence sonore, qui permettra à RFI de continuer à produire de telles émissions, au service des communautés, et dont on peut envisager la diffusion sur la modulation de fréquence à Paris, sur la fréquence autorisée de RFI, comme sur les radios privées en France. En ce qui concerne les émissions vers l'étranger, des modifications de structure vont intervenir dans les différentes rédactions, mais il n'est pas envisagé de suppression de ces émissions. Le contenu en sera amélioré et RFI envisage d'en développer la diffusion. La diffusion vers l'Espagne par les moyens actuels perdure. En outre, RFI est en train de créer une rédaction européenne qui diffusera en quatre langues différentes, dont l'espagnol, un magazine d'actualité et une revue de presse quotidiens, qui seront présents sur tous les supports actuels de RFI : ondes courtes, ondes moyennes et FM, et concus pour être repris en direct, ou en léger décalé par les radios partenaires de RFI. Le secrétaire d'Etat à la communication est attentif à la place que doit occuper la langue portugaise dans les différents programmes de RFI ; c'est pourquoi il a demandé à son président d'examiner les possibilités d'inclure cette langue dans les émissions de la future rédaction européenne. Ces modifications et projets semblent pouvoir répondre à l'attente des différents publics.

Données clés

Auteur : [M. Pericard Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67332

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1993, page 644